

Zeitschrift: Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse
Herausgeber: Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl
Band: - (1975)
Heft: 1

Rubrik: La seule défaite est dans le fait de ne rien tenter

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la seule défaite est dans le fait de ne rien tenter

"La condition préalable d'une vie humaine ordnée dans la communauté est la vie sédentaire". Ces mots sont de R.Waltisbühl, dans sa thèse de 1944 sur le thème "Lutte contre les vagabonds et les gens du voyage en suisse." Plus de 30 ans se sont écoulés; les gens du voyage sont toujours jugés selon ces critères du bien et du mal. Seul un petit nombre de sédentaires plus tolérants étaient en accord avec de nouveaux travaux de reconnaissance. Aujourd'hui encore, les gens du voyage ne voyagent pas librement. Comme au temps de la grande immigration (1400), les "Jenisch" ou tziganes suisses sont considérés en temps que groupe marginal et sans pouvoir comme le bouc émissaire idéal de toutes les insuffisances.

Que ce soient vols, bagarres, fraudes, on étiquette ces méfaits sur les gens du voyage, poursuivis ainsi de manière "illégitime". Dans certains villages, on prit même le prétexte de leur arrivée pour régler les querelles intestines de manière parfois catastrophique.

De nos jours encore, on les affuble de titres tels que: racaille, canailles, rôdeurs, crapules.

Les gens du voyage eux-mêmes ne se défendent pas contre ces attaques. Les poursuites et les mépris des sédentaires

les ont rendus méfiants et cela même entre eux! Quelques organisations de défense ont déjà tenté de détruire cette méfiance et gagner une certaine solidarité dans le sein des Tziganes Suisses par exemple PRO TZIGANIA SVIZZERA que fonda Madame L.Müller de Bâle. Elle fit de remarquables travaux d'approche et continue son oeuvre à ce jour.

Le "Jenische Schutzbund" lui, s'est occupé jusqu'à présent plus particulièrement des cas d'assistance sociale et juridique. Nous essayons de la sorte de lutter en tant que société pour les droits des gens du voyage.

L'idée de cette société prit naissance à Zürich. Dans une soirée d'information de la "Fourmière" (une cave de conférences et discussions) un "Jenisch" parla pour la première fois de ses problèmes. Son problème principal était celui de tous les gens du voyage : La manque de place de camping. Alors que le sédentaire passe ses vacances sur des places de camping magnifiquement aménagées et joue le Tzigane, le "Jenisch" est chassé de frontière de commune en frontière de commune. Le "Jenisch" de Zürich s'adresa à

nous et trouva bientôt un terrain. Le propriétaire du terrain eut à faire face à des difficultés telles que permis de bâtir les canalisations d'eau et d'électricité, le dépôt des documents officiels, ect. Comment un voyageur, seul et mal accepté peut surmonter ces problèmes? L'idée d'une société était proche. Le 19 avril 1975, nous fondons la société RAD des gens du Voyage.

Au bout de trois heures de séance, les statuts furent approuvés, le comité de direction élu et les premières activités décidées. LA RAD est inscrite au registre du commerce d'Erlach et est devenue ainsi une personne juridique qu'il n'est plus aussi facile de poursuivre. Nous sommes au moment en pourparlers avec les autorités fribourgeoises. La parcelle de terrain précitée se trouve près de Morat et nous attendons avec impatience le permis de bâtir. Des projets analogues nous attendons dans d'autres cantons.

Nous vous ferons part dans le prochain numéro de nos activités à venir, ainsi que de plus détails sur les membres de la RAD.

(Traduction de l'allmend:
Anne Wilhelm, Berne.)